



Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le
ID : 035-263501637-20190228-2019_07-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2019	<u>9 présents</u> : Guillaume BÉGUÉ, Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Philippe JACQUEMIN, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.
<u>Date d'affichage :</u> 5 mars 2019	<u>4 excusés</u> : Laurent BERTIN, Chantal FRANCCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H.
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>2 pouvoirs</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Marie-Christine LESNE (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).
	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.07

APPROBATION DE LA RÉDACTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président, invite les membres présents lors de la séance du 14 janvier dernier à lui faire part de leurs éventuelles observations sur la rédaction des délibérations prises lors de cette réunion.

A l'unanimité, les membres présents lors de la séance du 14 janvier 2019 :

- **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-présidente,
Françoise CUPIF





Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le
ID : 035-263501637-20190228-2019_08-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2019	<u>9 présents :</u> Guillaume BÉGUÉ, Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Philippe JACQUEMIN, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.
<u>Date d'affichage :</u> 5 mars 2019	<u>4 excusés :</u> Laurent BERTIN, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H. <u>2 pouvoirs :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Marie-Christine LESNE (qui a donné pouvoir à Françoise.CUPIF).
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.08

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. L'article L.2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ». Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire(ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Après échanges et débats, le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** de la tenue et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019.

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-présidente,
Françoise CUPIF





Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le
ID : 035-263501637-20190228-2019_09-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2019	<u>9 présents :</u> Guillaume BÉGUÉ, Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Philippe JACQUEMIN, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.
<u>Date d'affichage :</u> 5 mars 2019	<u>4 excusés :</u> Laurent BERTIN, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOCH. <u>2 pouvoirs :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Marie-Christine LESNE (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.09

RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT SECTEUR PUBLIC LOCAL (PSPL) D'UN MONTANT TOTAL DE 100 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT EN VEFA D'UN BÂTIMENT EN VUE D'Y INSTALLER UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE

Afin de financer l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), auprès du bailleur public Néotoa, d'un espace de 135 m² et 4,72 m² de surface de stationnement en vue de l'installation de l'épicerie solidaire, Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de souscrire un prêt de 100 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre d'un contrat Prêt au Secteur Public Local.

Cet emprunt requiert, comme tous les prêts souscrits par des CCAS sur une durée supérieure à 12 ans et conformément à l'article L2121-34 du code général des collectivités territoriales, une autorisation préfectorale, elle-même assujettie à une autorisation d'emprunt de la commune du CCAS qui souscrit l'emprunt.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 6 février 2019 a émis un avis favorable à la conclusion de ce prêt.

Les caractéristiques financières du contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 100 000 € sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 100 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.06 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (intérêts prioritaires)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

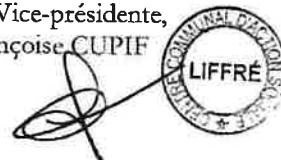
Il est demandé au Conseil d'administration du CCAS de Liffré, au vu de cet avis favorable du Conseil Municipal, de décider de souscrire le prêt énoncé ci-dessus, de solliciter l'autorisation préfectorale correspondante et d'autoriser le Président du Conseil d'Administration à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds afférente.

Monsieur le Président invite les membres à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE DE SOUSCRIRE** un prêt de 100 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'autorisation préfectorale correspondante.

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-présidente,
Françoise CUPIF



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2019	<u>9 présents</u> : Guillaume BÉGUÉ, Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Philippe JACQUEMIN, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS.
<u>Date d'affichage :</u> 5 mars 2019	<u>4 excusés</u> : Laurent BERTIN, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H.
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>2 pouvoirs</u> : Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Marie-Christine LESNE (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).
	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurence LE NEL

N° 2019.10

DONS

L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.
En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre des inscriptions au banquet du 13 janvier 2019 :

- Don d'un montant de 100 € ;
- Don d'un montant de 50 €.

Il est proposé aux membres d'accepter ces dons au bénéfice du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** ces dons au bénéfice du CCAS.

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-présidente,
Françoise CUPIF



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LIFFRÉ EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LIFFRÉ s'est réuni au Centre Social Communal, sur convocation de Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

<u>Date de convocation :</u> 19 février 2019	<u>9 présents :</u> Guillaume BÉGUÉ, Pierre BOURGES, Françoise COTEL, Françoise CUPIF, Merlene DESILES, Philippe JACQUEMIN, Anne-Laure OULED SGHAIER, Rozenn PIEL, Gwénaëlle ROSAIS
<u>Date d'affichage :</u> 5 mars 2019	<u>4 excusés :</u> Laurent BERTIN, Chantal FRANCANNET, Louis GIEU, Awena KERLOC'H. <u>2 pouvoirs :</u> Pierrette CHASSÉ (qui a donné pouvoir à Pierre BOURGES), Marie-Christine LESNE (qui a donné pouvoir à Françoise CUPIF).
<u>Nombre de membres en exercice :</u> 15	<u>Secrétaire de séance :</u> Laurence LE NEL

N° 2019.11

DIVERS

Projet « Tous au numérique »

Le comité consultatif s'est réuni et organise le projet « Tous au numérique » autour de 3 axes de développement :

- La mise en place d'un café numérique intergénérationnel et d'ateliers numériques ; cette action est organisée par le CCAS en partenariat avec le service jeunesse. Le café numérique démarre le mercredi 27 février en présence de l'animateur multimédia et de jeunes qui ont aidé lors des ateliers numériques fin 2018. L'objectif est d'apporter une solution aux personnes qui ont un blocage technique. De nouveaux ateliers seront organisés sur Liffré courant 2019 ;
- La mise en œuvre d'un lieu ressources : le comité consultatif va travailler sur cette thématique ;
- Action partenariale pour lever la peur du numérique avec une transversalité tout au long de l'année.
2 actions courant mars :
 - Théâtre Forum le 23 mars à 14h30 à L'Annexe ;
 - Réunion avec les bénévoles s'étant proposés lors de l'enquête pour une aide au niveau du numérique.

Bilan financier du banquet du dimanche 13 janvier 2019 et du temps de convivialité à l'EHPAD ST-MICHEL mardi 15 janvier 2019

Dépenses		
Prestations	Fournisseur	Montant
Banquet du 13 janvier 2019		
Repas (259 repas à 25 €)	Lambert traiteur	6 475,00 €
Fleurs	Le Fleuriste 2 bouquets	50,00 €
199 colis gourmands	Naturel Gourmand - La Bouexière	1 990,00 €
Animation	Grimoux Loïc	120 €
	-contrat -GUSO	104,74 €
Total		8 739,74 €
Temps de convivialité EHPAD St Michel - 15 janvier 2019		
110 colis gourmand	Naturel Gourmand - La Bouexière	660,00 €
21 brioches des rois - 125 parts	L'éco pain - Beauducel Régis	85,05 €
Total		745,05 €
Total des dépenses		9 484,79 €
Recettes		
Repas	28 repas payants à 25 €	700,00 €
Dons	49 donateurs	1 935,00 €
Total des recettes		2 635,00 €
Dépenses-recettes		6 849,79 €

Le Conseil d'Administration remercie les bénévoles présents tout au long de l'organisation du banquet ainsi que Maryline DAHBI.

Le Projet de territoire et le Plan climat

Liffré-Cormier Communauté est engagée dans 2 démarches que sont le Projet de territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial.

Concernant le projet de territoire, Liffré-Cormier Communauté organise un Forum-actions le 19 mars 2019, à 18 h 30, à l'Espace Intergénération à Liffré. Monsieur le Président invite les membres intéressés à y participer.

Concernant le Plan Climat, un forum-acteurs est organisé le lundi 18 mars, de 14h30 à 17h30 à La Bouexière. Il s'agit d'un temps dédié aux acteurs socioprofessionnels du territoire.

En tant que représentants du CCAS, les membres sont invités à se rapprocher de Laurence LE NEL pour participer à ce forum.

N°2019.11

Envoyé en préfecture le 06/03/2019
Reçu en préfecture le 06/03/2019
Affiché le
ID : 035-263501637-20190228-2019_11-DE

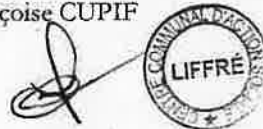
Epicierie solidaire TI AN HEOL - Collecte dématérialisée

La collecte dématérialisée a eu lieu vendredi 8 février et samedi 9 février 2019.

4 020 euros ont été récoltés ; en 2018, 4 270 euros avaient été récoltés.

Le Conseil d'Administration du CCAS remercie tous les bénévoles présents lors de ce temps ainsi que Valérie LE BERRE, responsable de l'épicierie.

Pour le Président et par délégation de signature,
La Vice-présidente,
Françoise CUPIF



CCAS LIFFRE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le projet social a été défini en 2015. Il a pour finalité d'animer et de développer l'action sociale sur le territoire.

Ainsi, les finalités sont :

- De favoriser un accueil et un accompagnement de proximité, réactif, confidentiel et respectueux de chacun ;
- De favoriser l'accès aux droits de tous les habitants de Liffré ;
- D'améliorer l'offre de services dans la commune dans le domaine social et d'être en adéquation avec les besoins du territoire ;
- D'optimiser la place des habitants et leur contribution dans les actions pour mieux les rendre acteurs.

Les missions sont :

- Accueil social et accompagnement social de proximité ;
- Épicerie solidaire ;
- Lieux d'enregistrement des demandes de logements sociaux ;
- Mission d'hébergement d'urgence ;
- Coordination des réseaux des bénévoles ;
- Aides aux habitants : dispositifs (sport loisirs culture, chèques eau, chèque Noël) et aides financières.

Objectifs 2019

Le CCAS de Liffré a 5 chantiers importants à mener au cours de l'année 2019 :

- L'épicerie TI AN HEOL entrera dans de nouveaux locaux au printemps 2019. Notre objectif sera de conduire ce déménagement au mieux en accompagnant les bénévoles et les personnes fréquentant l'épicerie ;

- La fracture numérique : un nouveau défi à nos portes. Aider les personnes vulnérables dans leurs démarches sera l'enjeu de tous les acteurs du CCAS (Elus, comité consultatif et agents). Le projet partenarial « Tous au numérique » favorisera les réponses locales pour les habitants tant par des propositions de formation, des temps forts d'animation, et d'un ou des lieux ressources sur la commune ;

- L'accueil inconditionnel de proximité est au cœur des politiques publiques : plan pauvreté, schéma d'amélioration d'accessibilité des services au public, Etat Généraux du travail social. Le CCAS a su mettre en place ces conditions de réponses au public depuis de nombreuses années. Cette qualité d'accompagnement doit être maintenue et même être améliorée en cherchant toujours une réactivité, une écoute active et une bienveillance, permettant à la personne accueillie d'exprimer l'ensemble de ses besoins. Un apport théorique et un travail d'équipe, à partir des missions et fiches de poste, permettront une réflexion commune pour aboutir à une définition collective des modalités et le cadre de l'accueil au CCAS de Liffré ;

- Etablir des partenariats étroits est une condition de réussite indispensable d'une politique sociale cohérente. Le nouveau schéma départemental de découpage des CDAS remet en question ces partenariats et incite le CCAS à créer un nouveau réseau auprès des acteurs du Pays de Fougères. Le CCAS aura à cœur de favoriser ces relations ;
- Réflexion sur les dispositifs en comparant les évolutions du droit commun depuis 2009 : groupes de travail constitué d'agents et de membres du conseil d'administration.

I. BUDGET CCAS

1) Les orientations en fonctionnement

En 2018

a) Dépenses

011-Charges à caractère général

Baisse des dépenses liées à une formation continue reportée (5 875 euros) et une provision d'entretien et de réparation pour le Kanata et le logement d'urgence non utilisées (travaux réalisés par le bailleur public) (3750 euros).

012-Charges de personnel

Baisse de la dépense liée à la difficulté de recruter ponctuellement du personnel sans connaissance de l'accueil social et des particularités du service et recherche sans succès d'un service civique depuis le mois de septembre.

65 : Autres charges de gestion courantes

Moins d'aides financières directes en 2018 liées à une orientation vers l'épicerie solidaire et une baisse des demandes d'aides.

b) Recettes

Augmentation des recettes

- La subvention municipale est stabilisée ;
- Appel à projet pour le projet « Tous numérique » : demande à la Conférence des financeurs ;
- Les recettes d'immeubles correspondent au prévisionnel :
 - L'inoccupation d'un appartement au Kanata a été anticipée dans le budget 2018 suite à une expertise qui mandatait des travaux. Cependant, le CCAS est en attente d'un remboursement par l'assurance du syndic de copropriété.
 - 3 mois de sous-location d'un T1 pour un jeune dans l'attente de ses 18 ans ;
- Le versement de l'allocation logement temporaire (ALT) est identique à l'année dernière ;
- La subvention liée à l'accompagnement du CCAS dans le cadre de la capacité à habiter a pris fin, comme prévu, en juin 2018 ;
- Légère augmentation des recettes de concessions cimetières et des dons notamment (versement dans le cadre du repas des aînés) et dons d'associations comme la section Bridge de l'Amicale Laïque, l'Estuaire de la route A 84 ;
- Augmentation des remboursements d'indemnités journalières liée à un décalage (2017 versé en 2018).

En 2019

a) Dépenses

011-Charges à caractère général

- Augmentation de 2% pour les fluides, des locations immobilières (loyer du CCAS, loyer logement d'urgence), des assurances ;
- Maintien des formations ;
- Analyse des besoins sociaux (ABS) : l'UNCCAS propose un outil en partenariat avec le Compas pour aider à réaliser une ABS, qui peut être complétée par des fiches sur des thématiques sociales notamment sur la pauvreté ;

De plus, pour soutenir l'équipe qui doit, parfois, assurer des entretiens complexes, l'intervention d'une psychologue, une matinée, une fois par trimestre, est programmée.

012-Charges de personnel

Augmentation de la dépense.

- Fin du congé parental à 80% et retour à 100% d'un agent administratif ;
- Evolution de carrière : changement de grade et d'échelon pour les agents ;
- Au vu des projets, de la charge de travail liée à l'augmentation de la fréquentation du CCAS, du nombre de logements sociaux à traiter et des accompagnements sociaux, de la nécessité d'être systématiquement deux personnes en présence dans le bâtiment, et d'un soutien dans le cadre des développements de projets, il faut, de nouveau, budgéter un renfort ponctuel soit 4 semaines par an.
- Le poste de CESF est toujours occupé par la titulaire, en arrêt maladie. Des démarches sont en cours auprès du comité médical en 2019. Aussi, son poste doit rester budgété. Suivant l'évolution de son dossier médical, il est préférable de budgéter une provision. Le poste de « contractuel » doit également être financé pour assurer une continuité liée à l'incertitude de la situation.
- Pour le projet « Tous au numérique », des interventions en vacation ou mises à disposition d'un agent par la collectivité pour la réalisation d'ateliers numériques sont prévues à raison de 2 heures par semaine et deux interventions de théâtre forum.
- Archiviste : les archives sont actuellement stockées à l'étage, sans aucune gestion depuis 2009. Un déménagement est à l'étude pour raison de sécurité. Un tri préalable nécessite l'intervention d'un archiviste.

65 : Autres charges de gestion courantes

Le CCAS souhaite maintenir les aides sociales à la population liffréenne et maintenir le budget à hauteur de celui de 2018.

Par ailleurs, il sera amené à passer en non valeur une dette locative importante.

66 : Charges financières

Un nouvel emprunt doit être contracté pour l'achat de l'épicerie solidaire. En 2019, des intérêts courus non échus (ICNE) doivent être payés à hauteur de 2 000 euros.

67 : Charges exceptionnelles

La régulation des charges du Kanata peut amener à des charges imprévues.

Les frais de commande et d'envoi des chèques vacances génèrent des charges imputées sur ce compte.

b) Recettes

Le CCAS continue de répondre à des appels à projets en complément de la subvention de la mairie et des loyers générés par le Kanata.

La subvention obtenue auprès de l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale (ACTAS), sera créditée sur le budget de 2019. Un nouvel appel à projet auprès de la Conférence des financeurs est en cours d'étude pour un financement complémentaire de la continuité du projet « Tous au numérique ».

La subvention pour le logement d'urgence devrait continuer à être versée par l'Etat.

L'expérimentation « logements accompagnés » s'est terminée en juin 2018 et n'est pas reconduite à ce jour ; la subvention ne sera pas versée en 2019.

Le CCAS souscrit une assurance qui assure des remboursements en cas d'arrêt maladie.

Les loyers du logement d'urgence sont calculés en fonction de la quote part restant à la charge du locataire après déduction des APL ; cette recette est donc fluctuante en fonction des personnes hébergées.

Dans le cadre du banquet, les liffréens versent des dons au CCAS ; la générosité en 2019 est égale à celle de 2018. Le versement de dons d'associations est plus aléatoire, il est plus orienté vers l'Épicerie solidaire.

L'équilibre budgétaire se fera notamment par le résultat de fonctionnement 2018.

2) Les orientations en investissement

En 2018

Dépenses et recettes

Les dépenses réelles ont été inférieures au prévisionnel lié au retard du paiement pour l'achat du local en VEFA de l'épicerie solidaire (70 %).

Le renouvellement du mobilier de bureau (2 fauteuils), d'une licence office et de la téléphonie ont été réalisés.

Des travaux pour changer 2 moteurs de volets ont été effectués au Kanata.

Les recettes sont inférieures au prévisionnel liées au report de l'emprunt en 2019.

En 2019

Dépenses et recettes

L'achat de matériel informatique est à prévoir : deux ordinateurs portables avec licences pour les agents administratifs et la CESF et un pour la direction, un nouvel ordinateur pour l'accueil, 2 licences office pour les ordinateurs fixes des agents.

Le mobilier du logement d'urgence est ancien et serait à renouveler : 2 lits et 1 micro-ondes.

Le frigo du CCAS serait également à changer.

Pour le Kanata, des provisions doivent être faites pour les éventuels travaux (moteurs de volets, mitigeurs...).

Un emprunt sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts (CDC) pour financer l'achat de l'Épicerie Solidaire.

II - BUDGET ANNEXE - EPICERIE SOLIDAIRE TI AN HEOL

Le budget annexe de l'épicerie solidaire fonctionne depuis 3 années pleines.

1) Fonctionnement

En 2018

a) Dépenses

En augmentation mais inférieures au prévisionnel.

011-Charges à caractère général

Le réalisé est inférieur au prévisionnel

- Moins d'achats de produits alimentaires que prévu. La réussite des collectes et les denrées récupérées lors des ramasses ont limité les achats complémentaires malgré la fin du programme Uniterres de ANDES. Ce compte est en augmentation en 2018 par rapport à 2017 ; il passe de 48 % en 2017 à 56% en 2018. Pour rappel, l'année dernière, la recette de la collecte dématérialisée pour Super U n'apparaissait pas en comptabilité (compte ouvert au magasin).
- Absence de formation avec un prestataire externe : les formations ont été assurées par la Banque Alimentaire.
- Le renouvellement de la mise à disposition gracieuse par la mairie a permis d'économiser les loyers et les fluides en 2018.

b) Recettes

En diminution.

La participation des personnes correspond à 30 % des recettes de l'année (29% en 2017).

Les dons et collectes dématérialisées représentent 39.5% des recettes de l'année (22% en 2017).

Les dotations et subventions sont en baisse lié à une subvention moindre du Crédit National des Épiceries Solidaires (CNES).

En 2019

a) Dépenses

Pour 2019, des formations pourraient être proposées aux bénévoles pour compléter celles de la Banque Alimentaire et favoriser une régulation.

Le déménagement de l'épicerie va engendrer de nouvelles charges : fluides, téléphonie et internet, loyers.

Le budget alimentaire doit être réajusté pour achalander suffisamment en viande et poisson ; ces aliments étant peu donnés lors des ramasses et par la Banque Alimentaire.

b) Recettes

ANDES va verser le solde du CNES 2018 (1080 euros) mais une incertitude demeure pour le versement au titre de 2019.

-La collecte dématérialisée va être reconduite en 2019.

-La participation des personnes fréquentant l'épicerie devrait se stabiliser.

2) Investissement

En 2018

a) Dépenses

Peu de dépenses au court de l'année : uniquement une imprimante.

b) Recettes

La subvention obtenue dans le cadre d'un appel à projet pour financer une cuisine à l'épicerie a été en versée en 2 fois : 1450 euros.

En 2019

a) Dépenses

L'aménagement de la nouvelle épicerie va demander des investissements : 2 armoires frigorifiques, meubles cuisine, 1 ordinateur pour le bureau, un lave-linge, 1 diable et 1 chariot.

b) Recettes

Le CCAS est en attente de confirmation des demandes de subvention pour Arkea et Groupama ainsi que la fondation Abbé Pierre.

Ce nouvel aménagement avait été anticipé au budget par un virement de la section de fonctionnement en 2018 à la section d'investissement..